CONSEIL
DE QUARTIER
LAIRET

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la quatrième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet, tenue le 11 mars 2015, à 19 h, au Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue, salle 103.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Mme	Christiane Gamache	Présidente
Mme	Lyne L'Africain	Secrétaire
M.	Jacques Latulippe	Trésorier
Mme	Claudette Arsenault	Administratrice
M.	Vincent Beaudette	Administrateur
M.	Maxime Girard	Administrateur
M.	Jacquelin Hallé	Administrateur
M.	Robert Lacoste	Administrateur
Mme	Émilie Raizenne	Administratrice

IL Y A QUORUM.

Membres sans droit de vote

Mme	Geneviève Hamelin	Conseillère municipale du district de Maizerets-Lairet

ABSENCES :

Mme	Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :

M.	Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les personnes mentionnées, trois (3) personnes assistent à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

15-03-01 Mot de bienvenue, lecture et adoption du projet d'ordre du jour
15-03-02 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 février 2015
15-03-03 Période réservée aux conseillères municipales
15-03-04 Période de questions et commentaires du public
15-03-05 Adoption des textes du rapport annuel du conseil de quartier
15-03-06 Suivi du Plan d'action 2014-2017

6.1 Suivi des actions déjà amorcées au Plan d'action

Orientation 1

1- Corridors scolaires- suivi à la rencontre du 23 janvier 2015

Orientation 2

1- Soirée d'information publique portant sous la thématique : « Jaser ma communauté, bouger mon quartier » : suivi
2- Site Internet du conseil de quartier : suivi
3- Projet de concours de photos : suivi

Orientation 3

1- Fête de quartier : suivi
   1.1 Adoption du document présentant la ventilation du budget révisé
   1.2 Adoption de l'affiche retenue pour la publicité
   1.3 Nouvelle et courriel pour annoncer la Fête des voisins
   1.4 Publicité
   1.5 Demande de financement au pouvoir d'initiative

Orientation 4

1- Comité de vigilance du Port de Québec- Résolution pour appui (voir résolution)
2- Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec- Motion pour le respect des engagements prévus par la Ville en vertu du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
3- Comité ATI de Limoilou
4- Comité des îlots de chaleur

15-03-07 Autres sujets :

7.1 Suivi au dossier du parc-école St-Albert-le-Grand
7.2 Dossier 41eRue : suivi -rencontre à huis clos avec RTC
7.3 Rencontre avec le service de police : suivi
7.4 Assemblée annuelle-(si impossibilité avec service de police)
Conférence par un membre du comité de vigilance de la sécurité ferroviaire
7.5 Motion d'appui pour soutenir la démarche de la Corporation de développement économique communautaire (CEDEC) de Québec
7.6 Amphithéâtre : PPU- suivi

15-03-08 Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance et information
- Trésorerie : Facture de Mme Christiane Gamache
- Démission de Mme Myriam Demers

15-03-09 Varia
15-03-10 Levée de l'assemblée

15-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Christiane Gamache ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Girard DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adopté.

15-03-02 LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2015

SUR PROPOSITION DE Mme Claudette Arsenault DÛMENT APPUYÉE PAR M. Robert Lacoste, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 10 décembre 2014 tel que déposé. Adopté.

15-03-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Geneviève Hamelin mentionne que :

- Dans le dossier des corridors scolaires, M. Marc Des Rivières, directeur du Bureau des transports, viendra à la prochaine réunion du comité afin d'apporter certaines précisions.

15-03-04 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les questions ont porté sur :

- Le type d'affiche lumineuse qui sera installée sur la 41e Rue afin d'annoncer les limites de vitesse.
  Mme Hamelin précise que ce sera le même type d'affiche lumineuse qui est située dans le secteur de l'école St-Roch.
- Certaines précisions portant sur les corridors scolaires.
  Mme Hamelin donne les précisions.

Les commentaires qui ont été mentionnés sont :

Une citoyenne mentionne qu'elle a déposé une requête en octobre 2014 au sujet d'un affaissement d'un puisard et qu'elle n'a pas eu de suivi. Mme Hamelin a pris note de la requête.

Une résidente mentionne que depuis que la Ville a installé des panneaux de

signalisation près de l'école St-Albert-Le-Grand, la circulation routière s'est améliorée, améliorant ainsi la sécurité autour de l'école. Mme Lyne L'Africain précise qu'il y a aussi plus de surveillance policière.

15-03-05 ADOPTION DES TEXTES DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE QUARTIER

Plusieurs textes sont déposés et font l'objet d'une acceptation des membres du conseil d'administration.

M. Vincent Beaudette mentionne que l'on devrait ajouter un texte portant sur le site Internet du conseil de quartier qui devrait être en ligne en 2015. M. Maxime Girard écrira le texte.

Mme Émilie Raizenne écrira un texte sur l'ATI de Limoilou.

15-03-06 SUIVI DU PLAN D'ACTION 2014-2017

6.1 Suivi des actions déjà amorcées au Plan d'action

Orientation 1

1- Corridors scolaires- suivi à la rencontre du 23 janvier 2015

Mme Lyne L'Africain mentionne que la Ville de Québec lancera sous peu un appel d'offres pour la réalisation d'une étude qui portera, entre autres, de baliser différents itinéraires qui pourraient être utilisés par les élèves, et pour trouver des moyens afin de ralentir le trafic.

Orientation 2

1- Soirée d'information publique portant sous la thématique : « Jaser ma communauté, bouger mon quartier » : suivi

Mme Christiane Gamache mentionne que lors de la prochaine rencontre prévue au mois d'avril, on terminera le devis de l'étude sociologique du quartier qui sera à réaliser par le département de sociologie de l'Université Laval.

2- Site Internet du conseil de quartier : suivi

M. Maxime Girard mentionne que le site Internet du conseil de quartier a été mis en ligne le 1er février dernier.

Mme Christiane Gamache mentionne qu'elle a reçu une demande du Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf qui souhaite partager

l'infrastructure du site WEB afin d'élaborer leur propre site. Ce conseil de quartier serait aussi des frais inhérents à la création de leur site. Mme Gamache communiquera avec la responsable du projet pour le conseil de quartier afin d'échanger sur ce propos. Un suivi sera apporté lors de la prochaine rencontre.

3- Projet de concours de photos : suivi

M. Maxime Girard mentionne que le concours de photos a débuté le 1er mars dernier et qu'il est annoncé sur le site Internet du conseil de quartier. Afin de déterminer les gagnants du concours, un jury sera formé par le conseil lors d'une prochaine rencontre.

Orientation 3

1- Fête de quartier : suivi

1.1 Adoption du document présentant la ventilation du budget révisé

Mme Christiane Gamache mentionne que l'ensemble du dossier de présentation de l'activité est terminé et que les corrections ont été apportées. L'ensemble du document sera acheminé à M. Martin Leclerc de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Elle ajoute que des demandes de subventions ont été acheminées aux différents élus des paliers gouvernementaux. Elle précise que des lettres ainsi que des affiches seront aussi distribuées.

1.2 Adoption de l'affiche retenue pour la publicité

Mme Christiane Gamache dépose le projet d'affiche qui sera distribuée dans différents endroits du quartier. Il est proposé de grossir le logo du conseil de quartier. Mme Gamache propose de décerner un certificat de reconnaissance à la citoyenne qui a réalisé l'affiche. Les membres sont accord avec cette proposition et adoptent le contenu de l'affiche.

RÉSOLUTION 15-CA-08
Concernant l'adoption du contenu de l'affiche publicitaire annonçant la fête de quartier

SUR PROPOSITION DE Mme Myriam Demers DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de conseil de quartier d'adopter le contenu de l'affiche annonçant la fête de quartier qui sera distribuée dans différents endroits du quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1.3 Projet de nouvelle et courriel

Mme Gamache dépose à titre d'information des copies du projet de nouvelle et du courriel annonçant la Fête des voisins qui seront acheminés après entente avec M. Martin Leclerc de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, aux personnes s'inscrivant à cet événement. Les membres du conseil d'administration sont d'accord d'annoncer cette activité sur le site Internet du conseil de quartier.

1.4 Publicité

Mme Christiane Gamache mentionne qu'elle a communiqué avec Mme Marlène Lavoie de transcontinental Média afin de s'informer des coûts pour faire paraître de la publicité. Il en couterait 430 $ pour un quart de page et 517 $ pour une demi-page. Mme Gamache rappelle que sur l'ensemble du budget, 1000 $ sont réservés pour le volet publicité.

Mme Myriam Demers propose que le conseil réserve une demi-page qui serait publiée une semaine avant l'événement.

RÉSOLUTION 15-CA-09
Concernant un placement publicitaire dans le Québec Express

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Girard DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de conseil de quartier de réserver un montant de 517 $ plus taxes, pour une publicité à paraître dans le Québec Express qui sera publiée une semaine avant l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil d'administration mentionnent que ce placement publicitaire est conditionnel à du financement supplémentaire qui est à venir.

1.5 Demande de financement au pouvoir d'initiative du conseil de quartier

Les membres du conseil d'administration se disent en accord pour déposer une demande financière prise au budget réservé au pourvoir

d'initiative du conseil de quartier afin de compléter le montage financier de la fête de quartier prévue le 20 juin prochain au parc Gérard-Marchand.

RÉSOLUTION 15-CA-10
concernant une demande financière au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou afin de compléter le montage financier de la fête de quartier prévue le 20 juin prochain au parc Gérard-Marchand

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier désire créer un lieu de rassemblement et de rencontre afin de développer un sentiment d'appartenance de la population envers leur quartier, réduire les barrières entre les gens habitants dans le quartier, et favoriser l'intégration des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera en partenariat avec différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE cette activité fait partie du Plan d'action 2014-2017 du conseil de quartier;

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de demander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'octroyer une somme de 1 500 $, prise au budget attitré au pouvoir d'initiative du conseil de quartier, afin de compléter le montage financier de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Orientation 4

1- Comité de vigilance du Port de Québec- Résolution pour appui (voir résolution)

Mme Myriam Demers mentionne que :

- le comité a maintenant une personne qui s'occupe du secrétariat;
- le site Internet du comité sera sous peu disponible;
- les autorités du Port ne veulent pas donner ses données sur le matériel qui transite sur son territoire;
- les compagnies oeuvrant au Port ont reçu des invitations pour venir présenter elles-mêmes leur statistique.
- Il y aurait eu au moins un épisode de grande pollution cet hiver dans le quartier du Vieux-Limoilou.

Mme Demers mentionne qu'elle démissionne de son poste d'administratrice du conseil de quartier pour des raisons personnelles. Elle se dit prête à continuer à assister aux travaux de ce comité en attendant que le conseil de quartier lui trouve un remplaçant.

Les membres du conseil d'administration sont d'accord pour lui décerner un certificat pour son implication au conseil de quartier.

Il est proposé que le conseil de quartier prenne position quant au dossier de l'agrandissement possible des installations du Port de Québec. Le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou a pris position dans ce dossier par voie de résolution. Le texte de la résolution est le suivant :

RÉSOLUTION 15-CA-03
Concernant le positionnement général du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou quant à la qualité de l'air dans le quartier du Vieux-Limoilou

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier est fermement convaincu qu'il n'y a pas de choix à faire entre la santé des citoyens et le développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier croit qu'il est tout à fait possible pour le port de Québec et ses utilisateurs de prospérer tout en mettant en place des mesures de mitigations appropriées pour limiter la propagation de poussière issue du port;

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Guérard DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Anne Loiselle, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de :

Recommander respectueusement aux élus :

1. *De reconnaître la problématique des poussières émises par le port et ses effets sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens;*
2. *De rendre votre appui au développement des activités du port de Québec conditionnel à la mise en place de mesure de mitigation aux effets, suivi par des organisations publiques visant la protection de la santé des citoyens ;*
3. *D'influencer vos collègues en vue de produire des orientations et mandats clairs pour guider les organisations publiques vers une saine collaboration entre eux et une participation transparente, sérieuse et assidue aux initiatives de concertation avec les citoyens.*

Le cas échéant :

Au niveau administratif :

Il incombe entre autres à la Direction régionale de santé publique d'agir, dans le respect des principes de précaution et de prévention, de préciser les risques pour la santé associés à cette poussière (effets anticipés, population impactée, études épidémiologiques, etc.).

Il incombe au MDDELCC d'accentuer la surveillance des activités industrielles au Port de

Québec, de poursuivre ses efforts visant à documenter les impacts associés (monitorer la qualité de l'air et les dépôts de poussière, préciser les territoires impactés, valider le respect des normes, etc.) et de faire respecter les lois et règlements en vigueur.

Au niveau politique :

Nous croyons que des actions doivent être entreprises pour convaincre l'APQ et les entreprises concernées d'assumer leurs responsabilités et de mettre en place les mesures de mitigation qui s'imposent.

Explications :

Il est maintenant reconnu que la dispersion de poussière engendrée par les activités de manutention de vrac solide à l'air libre au Port de Québec a des impacts non négligeables sur l'environnement, la santé, les infrastructures et la qualité de vie des citoyens vivant à proximité des installations portuaires. Les activités de l'entreprise Arrimage du St-Laurent, qui opère le plus important terminal de vrac solide sur le territoire du Port de Québec, ont été identifiées comme principale source d'émission de poussière. Les vents violents, généralement en provenance du nord-est, sont en grande partie responsables du transport de la poussière. Conséquemment, de par leur positionnement géographique par rapport aux battures de Beauport, les quartiers densément peuplés de la vallée de la rivière St-Charles, incluant le Vieux-Limoilou, sont les plus affectés par la problématique.

Ces constats sont issus de diverses analyses environnementales menées au cours des quarante dernières années, notamment par le Port de Québec, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Ville de Québec et la Direction régionale de santé publique (voir références). Pour explorer les pistes de solutions, un comité de vigilance des activités portuaires a été mis place conjointement par le gouvernement du Québec et la Ville de Québec au printemps 2013. Ce comité est composé de représentants des citoyens du voisinage, de représentants de groupes environnementaux, de représentants d'instances municipales et provinciales et de représentants de l'Administration portuaire de Québec (APQ).

Les mesures de mitigation à préconiser pour limiter la dispersion des poussières sont maintenant bien connues des autorités. À terme, elles incluent d'assurer le transbordement des divers produits à l'aide de systèmes de convoyeurs fermés et de construire des entrepôts à pression négative pour les entreposer. La mise en place de mesures de mitigation additionnelles, telles que la construction d'écrans anti-vent, l'arrosage des amas par temps sec et venteux et le nettoyage des quais sont aussi à préconisées. Les analyses d'impacts environnementaux réalisées par le Port de Québec, la Ville de Québec et le MDDELCC ont toutes suggéré la mise en place de telles mesures au Port de Québec (voir références). Cette requête a récemment été réitérée par le MDDLCC par la voie d'un avis de non-conformité émis à l'entreprise Arrimage Saint-Laurent le 15 avril 2013. Malgré cela, l'APQ et l'entreprise visée refusent toujours de faire face à leurs obligations.

La mission de l'APQ consiste, entre autres, à « assurer sa rentabilité dans le respect de la communauté et de l'environnement ». La mise en place de mesures de mitigations appropriées pour limiter la propagation de poussière est donc nécessaire à l'accomplissement de sa mission. En plus de la diminution des impacts environnementaux liés à ses activités, et de l'amélioration de l'acceptabilité sociale qui pourrait résulter d'un projet de modernisation des infrastructures au Port de Québec, un tel projet permettrait à

l'APQ et ses locateurs d'assurer leur développement, d'accroître leur productivité, de créer des emplois et de générer des retombées économiques additionnelles pour la région.

Nous vous demandons donc humblement de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour protéger l'environnement, la santé, les infrastructures et la qualité de vie de vos concitoyens. Cela inclut notamment de reconnaître une problématique qui n'est maintenant plus à démontrer. Cela inclut aussi d'intervenir auprès de vos confrères afin que l'ensemble des acteurs assume pleinement leurs responsabilités dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déjà aux prises avec plusieurs problèmes touchant la qualité de l'air, il serait intéressant que le conseil de quartier donne son appui au Conseil de quartier du Vieux-Limoilou.

RÉSOLUTION 15-CA-11
Concernant l'appui du conseil de quartier de Lairet au Conseil de quartier du Vieux-Limoilou quant au dossier d'agrandissement des installations du Port de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet d'appuyer la position du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou dans le dossier de l'agrandissement possible des installations du Port de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2- Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec- Motion pour le respect des engagements prévus par la Ville en vertu du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

M. Vincent Beaudette revient sur la soirée d'information publique présentée par le comité de vigilance de l'incinérateur et en donne les grandes lignes.

M. Maxime Girard souhaite que la Ville de Québec respecte ses engagements pris en vertu du PGMR quant au respect des clauses y apparaissant dont la fermeture de l'incinérateur prévue en 2024 et l'engagement à trouver des solutions de rechanges à l'incinération des déchets. Un fonds est censé exister en ce sens et la Ville doit y injecter 1 M$ par année. Il demande à ce que le conseil de quartier fasse une motion en ce sens aux autorités de la Ville.

Il est proposé que Mme Geneviève Hamelin s'informe de l'état

d'avancement du PGMR et qu'elle revienne au conseil de quartier lors de la prochaine rencontre afin de donner plus de précisions. Le conseil de quartier décidera alors s'il prend une motion sur le sujet.

3- Comité ATI de Limoilou

Aucun suivi n'est apporté.

4- Comité des îlots de chaleur

Aucun suivi n'est apporté.

15-03-07 AUTRES SUJETS :

7.1 Suivi au dossier du parc-école St-Albert-le-Grand

Mme Lyne L'Africain mentionne que la campagne de financement pour la réalisation est commencée. Elle précise que la direction de l'école est toujours en attente d'une décision de la commission scolaire. Mme L'Africain indique que la Caisse Desjardins de Limoilou donnera 15 000 $ pour la réalisation du projet

Mme L'Africain mentionne que les élèves de l'école travailleront à la réalisation d'un logo.

7.2 Dossier 41^e^Rue : suivi -rencontre à huis clos avec RTC

Aucun suivi n'est apporté.

7.3 Rencontre avec le service de police : suivi

M. Denis Bergeron mentionne que le Service de police a refusé la demande du conseil de quartier de venir présenter une séance d'information publique. La commandante Suzanne Drolet a précisé qu'il y a à la Ville un comité de travail qui se penche sur l'aspect sécurité dans le quartier. M. Bergeron précise qu'il est à la recherche des personnes qui siègent sur ce comité.

7.4 Assemblée annuelle-(si impossibilité avec service de police)
Conférence par un membre du comité de vigilance de la sécurité ferroviaire

Mme Émilie Raizenne a communiqué avec les responsables du comité de vigilance de la sécurité ferroviaire et elle est sans nouvelle. M. Denis Bergeron mentionne que M. Éric Lavallée, coordonnateur à la sécurité

civile à l'Arrondissement serait prêt à venir faire une présentation sur les mesures à prendre en cas de situations d'exception. Les membres du conseil d'administration se disent d'accord avec cette proposition.

7.5 Motion d'appui pour soutenir la démarche de la Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) de Québec

Le conseil d'administration du conseil de quartier donne son appui à la démarche de la CDÉC de Québec quant à assurer la survie de l'organisme.

RÉSOLUTION 15-CA-12
Concernant l'appui du Conseil de quartier de Lairet à la mission de la Corporation de développement économique et communautaire de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Maxime Girard DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Myriam Demers, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de donner son appui à la mission de la CDÉC de Québec et de l'appuyer dans sa démarche pour que le gestionnaire du nouvel amphithéâtre engage des employés locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Amphithéâtre : PPU- suivi

Aucun suivi.

15-03-08 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

- Correspondance et information
  1- Bulletin d'information du député fédéral M. Raymond Côté;
  2- Nouvelle parution de l'organisme Vivre en Ville de Québec
     Invitation de la Société de la rivière Saint-Charles pour assister à leur assemblée générale annuelle;
  3- Lettre du Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

- Trésorerie :
  1- Relevé de compte du mois de février : solde au compte 673,71 $
  2- Facture de Mme Christiane Gamache
     Mme Christiane Gamache dépose une facture au montant de 48,86 $, dépense occasionnée pour du matériel de bureau.

RÉSOLUTION 15-CA-13
concernant le remboursement d'une facture de Mme Christiane Gamache

SUR PROPOSITION DE M. Vincent Beaudette, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Lairet de rembourser Mme Christiane Gamache pour l'achat de matériel de bureau au montant de 48,86 $ et de lui émettre un chèque du même montant.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Démission de Mme Myriam Demers

  Ce point a été discuté au point 15-03-06.

15-03-09 VARIA

1- M. Vincent Beaudette demande des informations quant à la présence de Mme Isabelle Lombardo à l'organisme 1-2-3 GO Limoilou.
2- M. Denis Bergeron demande aux membres du conseil d'administration s'ils seraient désireux d'organiser, conjointement avec l'Arrondissement, la fête de Québec prévue le 3 juillet prochain, qui se déroulerait au parc Gérard-Marchand. Les membres n'ont pas de disponibilité.

15-03-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, *SUR PROPOSITION DE Mme Myriam Demers DÛMENT APPUYÉE PAR M. Vincent Beaudette, IL EST RÉSOLU DE lever la rencontre à 21 h 55. Adopté.*

Christiane Gamache	Lyne L'Africain
Présidente	Secrétaire